

Elections Professionnelles

du 1er au 4 décembre

NUMÉRO

RESEAU



Le 4 décembre,

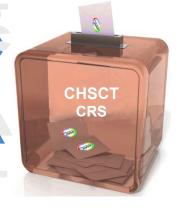


PROXIMITE

SPECIAL

chaque vote

sera important







CCP



Notre + syndical, c'est d'être un véritable acteur du dialogue social et de construire votre avenir

Votez et faites voter pour le SNAPATSI



EDITO



Le temps est arrivé d'élire vos représentants du personnel qui défendront vos droits et intérêts, durant les 4 prochaines années.

Du 1^{er} au 4 décembre 2014, vous exercerez votre droit d'électeur en tant qu'agent du Ministère de l'Intérieur, tout comme les autres agents publics dans leurs administrations respectives.

Cette fois ci, les élections professionnelles revêtent une importance particulière. En effet, nous sommes à la veille de grandes réformes à tous les niveaux de la Fonction Publique (pour le statut des fonctionnaires, les parcours professionnels, carrières et rémunérations) et au niveau de notre ministère (mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, restructurations à venir ...).

Ces élections, basées sur de nouvelles règles, placent en avant les fédérations et confédérations des organisations syndicales. Désormais, la représentativité sera calculée à partir des résultats du seul Comité Technique Ministériel, et non plus à partir des résultats des CAP.

C'est pourquoi, des syndicats se sont regroupés sous la bannière de leur fédération, avec leurs partenaires, pour présenter des listes communes au CT Ministériel. Ainsi le SNAPATSI se présente à vos suffrages avec ses partenaires, ALLIANCE POLICE NATIONALE, SAPACMI, SICP et SYNERGIE OFFICIERS sur une liste commune de représentants des différents syndicats.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions appliquées pour la 1^{ère} fois au Ministère de l'Intérieur, ce sont les fédérations siégeant au CTM qui seront déclarées représentatives pour défendre vos conditions de travail. Ainsi, en votant nos listes communes, vous nous permettrez de vous défendre à tous les niveaux (y compris là où beaucoup de textes sont décidés, à la Fonction Publique).

Au Ministère de l'Intérieur, notre fédération les Fonctions Publiques CFE-CGC représente 32 % des voix sur un total de 180.000 électeurs *(résultat en 2010)*, la plaçant en 2^{ème} position.

L'UNSA et la CFDT comptabilisaient respectivement 13 % et 6 %, et cette dernière est inexistante dans le périmètre de la Police Nationale.

Pour montrer à l'administration que vous souhaitez être acteurs de votre avenir et ne pas subir de plein fouet les réformes, sans que vous n'ayez votre mot à dire, votez et appelez à voter pour le SNAPATSI et ses partenaires, les seuls capables de vous défendre. Vous seuls avez le pouvoir de changer les choses!

Nathalie MAKARSKI



Interview de Serge HERARD, Président des fonctions publiques CFE-CGC



Vous avez été élu président des Fonctions Publiques CFE-CGC il y a 6 mois. Quels sont les grands chantiers de la fédération ?

Depuis le mois d'avril de cette année, je suis en effet à la tête des fonctions publiques CFE-CGC. J'ai présenté un programme ambitieux que je commence à décliner.

Déjà, il y a une volonté de moderniser l'image de la fédération, aussi bien en terme de communication que de contenu du message. La nouvelle équipe mise en place est dans cette dynamique. Nous sommes beaucoup plus actifs sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux. Les syndicats dont le SNAPATSI sont également plus impliqués dans le fonctionnement de la fédération.

Ce n'est pas à la fédération d'imposer ses idées mais bien aux syndicats affiliés d'ouvrir le débat, de trouver un positionnement équilibré tenant compte des logiques professionnelles. La fédération sera la porte-parole des résultats de ce débat interne.

Ensuite il faudra rénover nos statuts. On doit notamment faire apparaître d'une manière plus évidente que nous ne sommes plus une fédération catégorielle mais que nous sommes l'expression d'un syndicalisme basé sur la déontologie et les valeurs accueillant tous les fonctionnaires.

Comment envisagez-vous les élections professionnelles de 2014?

Depuis ma prise de fonction, nous mettons les bouchées doubles.

Des syndicats importants comme Alliance, SNAPATSI, Avenir Secours (Serge HERARD est également président de ce syndicat majoritaire dans l'encadrement des services incendies) ont continué leurs développements internes. On devrait donc progresser aussi bien au niveau de notre représentativité à l'Etat que pour l'ensemble des agents publics.

Aussi chaque scrutin dans les Ministères et Etablissements publics auront leur importance pour la représentativité de notre fédération au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat (CSFPE).



Comment se passent les relations entre la fédération et les syndicats affiliés ?

Certains sont plus présents que d'autres sur des dossiers de portée nationale comme le SNAPATSI via Nathalie MAKARSKI et Bénédicte VERDIN.

Nathalie a notamment un dossier majeur, en tant que co-animatrice pour la fédération qui est celui de « l'Avenir de la fonction publique ». Sous cette thématique générale, c'est l'évolution des parcours professionnels, des

carrières et des rémunérations qui est visée. Il faut redonner du sens aux statuts des fonctionnaires. Ceux-ci sont aujourd'hui un empilement de décisions successives quelque fois contradictoires créant de l'injustice sociale. Pour la partie rémunération, le gouvernement doit se donner les moyens pour créer une marge de manœuvre financière. La volonté de vouloir geler le point d'indice des fonctionnaires sur 7 ans, est inadmissible.





POURQUOI VOTER AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Le 4 décembre prochain vous allez être appelés à voter pour différentes instances. Elles ont toutes leur importance et à tous les niveaux. Pour améliorer votre quotidien professionnel et aussi personnel, il est important que vous vous exprimiez à tous les scrutins.

Le SNAPATSI a déposé des listes aves ses partenaires : Alliance PN, Synergie officiers, SICP et/ou le SAPACMI.

Les Comités Techniques : ministériel / de réseau / de proximité / spéciaux

Ceux-ci sont chargés de donner leur avis sur les questions et sujets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Ainsi y sont examinées les questions relatives aux effectifs, aux emploi et aux compétences, aux règles statutaires, aux réorganisations de services (missions, horaires...) aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales

Elles traitent de la carrière des agents (titularisation, réductions d'ancienneté, avancement, mutation, révision de notation, discipline ...).

En fonction de votre affectation vous serez amenés à voter à l'urne ou par correspondance. Au-moins quinze jours avant la date des élections, vous serez avisés des conditions dans lesquelles vous pourrez voter.

COMMENT JE VOTE?

Nul ne peut voter s'il n'est inscrit sur une liste électorale.

Les listes électorales datées sont affichées jusqu'au 4 décembre inclus.

Le vote s'effectue à l'urne ou par correspondance (pas de vote par procuration), ce qui est déterminé par l'affectation de l'agent. La liste des agents appelés à voter par correspondance est annexée à la liste électorale et affichée.



Vote prévu à l'urne :

L'agent doit justifier de son identité et émarger sur les listes pour lesquelles il est électeur.

Les votes se font à bulletins secrets pour une liste entière.

Vote nul si le bulletin ou l'enveloppe de vote présente : marque, inscription, ou signe distinctif, ajout, rature, modification de l'ordre des candidats.



Vote demandé par correspondance :

Lorsque le vote est prévu à l'urne, les agents qui ne pourraient pas voter à l'urne peuvent demander dès aujourd'hui et jusqu'au 26 novembre à voter par correspondance en remplissant le formulaire et l'adresser à leur hiérarchie (voir modèle sur notre site).

Vote prévu par correspondance :

Quinze jours au-moins avant le scrutin, les agents inscrits sur les listes électorales en sont informés et les conditions dans lesquelles ils pourront voter leur sont précisées. Lorsque le vote est prévu par correspondance l'administration enverra le matériel de vote aux agents, huit jours au-moins avant la date du scrutin.



Les votes par correspondance :

by doivent parvenir par voie postale dans les boites postales avant le 4 décembre (3 décembre pour certains DOM);

b pour s'assurer de respecter les délais d'acheminement poster le 26 novembre au plus tard.

Les frais postaux sont pris en charge par l'administration.



Comment voter par correspondance?

Lorsque le vote est prévu à l'urne, les agents qui ne pourraient voter à l'urne **peuvent demander à voter par correspondance en établissant un rapport** adressé à leur hiérarchie (voir modèle sur notre site). Les votes par correspondance :

\$\,\text{doivent parvenir par voie postale dans les boites postales avant le 4 décembre (3 décembre pour certains DOM);

by pour s'assurer de respecter les délais d'acheminement poster le 26 novembre au plus tard.



Mention manuscrite, rayure ou signe distinctif = vote nul!



<u>Insérer son bulletin de vote dans une première enveloppe de la couleur correspondante</u>: l'enveloppe de vote (N°1).

Pour chaque scrutin, une couleur de bulletin de vote et enveloppe correspondante (cannelle pour les CAPN, abricot pour les CAPL, lilas pour les CCP, blanche pour le CTM, anis pour les CT de Proximité, jaune pour les CT de Réseau ou Spéciaux).

L'enveloppe de vote (N°1) de format 90x140mm ne doit porter aucune mention ni signe distinctif.



Insérer ensuite l'enveloppe de vote dans une seconde enveloppe :

l'enveloppe d'identification de couleur bulle (N°2).

L'enveloppe d'identification scrutin de format 114x162mm et de couleur bulle est pré-imprimée de la mention précise du scrutin :

- la cacheter
- y apposer sa signature
- y porter lisiblement son nom, son prénom, son affectation (afin que la liste électeur soit émargée).



Insérer ensuite l'enveloppe d'identification dans une troisième enveloppe :

l'enveloppe d'expédition de couleur blanche (N°3). L'enveloppe d'expédition de format 162x229mm doit être cachetée. Elle porte mention de l'adresse de la section de vote de rattachement et est préaffranchie par l'administration.

Les votes par correspondance contenus dans cette troisième enveloppe (affranchie aux frais de l'administration) doivent parvenir uniquement par voie postale à la section de vote avant l'heure de clôture du scrutin (Le 3 décembre à 17h heure locale pour certains DOM et le 4 décembre 17h partout ailleurs). Les votes par correspondance parvenus passé ce délai ne seront pas pris en compte. Les votes par correspondance directement déposés dans les sections de vote ne seront pas pris en compte.



CETTE PROCEDURE EST A RENOUVELER <u>POUR CHAQUE SCRUTIN</u>
POUR LEQUEL VOUS ETES ELECTEUR



QUELLE COULEUR de bulletin et enveloppe POUR QUEL VOTE ?



Mention manuscrite, rayure ou signe distinctif = vote nul!





Commission Administrative Paritaire Nationale





questions d'ordre individuel au niveau national :

la gestion (détachement entrant, mobilité, disponibilité) et la carrière de chaque agent (titularisation, avancement de grade ou promotion de corps, recours d'évaluation, discipline). Le **SNAPATSI** dénonce les taux d'avancement trop faibles et défend une égalité de traitement en matière de mobilité.







Commission Administrative Paritaire Locale

questions d'ordre individuel au niveau local:

au niveau régional pour la filière administrative ou au niveau zonal pour les filières technique et scientifique. Le SNAPATSI exige que lorsqu'un agent a effectué la durée minimum attendue sur son poste, un avis favorable systématique doit être réservé à sa demande de mobilité.













liées aux conditions de travail, questions l'organisation et au fonctionnement des services, selon le et de niveau compétence comité technique sollicité sera ministériel, proximité ou de réseau: notamment concernant les effectifs, les emplois, les recrutements, les compétences, les règles statutaires, les méthodes de travail, les grandes orientations en matière de politique indemnitaire, la formation, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations. Le SNAPATSI y fait valoir vos droits et réclame par exemple l'accélération de la substitution actifs/ administratifs assurant un recrutement massif en IDF, par concours interministériel suivi de formations initiales avant la prise de poste en police. Ou encore la mise en place des horaires variables dans les services de Police et l'octroi aux agents du MI d'une couverture complémentaire santé facultative et le maintien du salaire.







(Les autres CHSCT découleront des votes en Comité Techquestions liées à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail en CRS. Le SNAPATSI y demande une véritable reconnaissance de la souffrance au travail, du stress, de la pénibilité et des facteurs susceptibles de créer des risques psycho-sociaux.





QUELS SCRUTINS POUR QUELS ELECTEURS ?

Corps Affectation	Ouvriers cuisiniers	Adjoints techniques PN	Technicien PTS	ASPTS	Attachés	Secrétaires administratifs	Adjoints administratifs
DGSI							
CRS	0000	0000					
DIRF							
SGAMI							
SATPN							
Gendarmerie							
SP - PAF - PJ							
Services de Police PP et petite couronne							
SGAP unique Ile de France							
EPA (ENSP, INPS et CNAPS)							
PAF Roissy et Orly							
Services Centraux PN (hors CRS - DGSI - STSI ²)							
STSI ²							
SAELSI							
	CT Ministériel CT Réseau et Spécial CT de Proximité CHSCT CRS CAP Nationale CAP Locale/Régionale CCP (ouvriers cuisiniers)						





REVENDICATIONS GENERALES



CONDITIONS DE TRAVAIL

- ► Meilleure prise en compte des conditions de vie au travail, du rythme et de l'environnement.
- ► Reconnaître la souffrance au travail, du stress et de la pénibilité, de la fatigue mentale et physique.
- ► Veiller à la qualité de vie au travail.
- ► Meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle. Suite à son sondage, le SNAPATSI demande la mise en place d'horaires variables dans tous les services de Police.
- **▶** Lutter contre le harcèlement moral et sexuel.
- ► Impliquer davantage la médecine de prévention dans ses rôles : de surveillance médicale, de visites des sites professionnels et dans les cellules de veille des RPS et du suicide.
- ▶ Développer le télétravail (pour aider à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, agents soutenant ascendants et descendants ...).

DEROULEMENT DE CARRIERE

- ▶ Dégeler le point d'indice (négociations au niveau de la Fonction Publique par nos représentants SNA-PATSI au sein de la fédération).
- ► Augmenter l'attractivité de certains services ou de certaines zones difficiles (primes, avancements ...).
- ► Avantage Spécifique d'Ancienneté: traitement et règlement de tous les dossiers des collègues bénéficiaires en Ile de France / octroi pour les agents affectés dans les Zones Urbaines Sensibles (tel que défini dans le code général des impôts).

HANDICAP

- ► Veiller à l'adaptation des postes de travail avant et après le recrutement.
- ► Assurer un suivi médical adapté.
- ► Mise en place de **vrais référents formés** et de proximité.

SOCIAL

- ► Accès à une complémentaire santé et/ou de couverture maintien de salaire, facultative avec une participation financière non imposable au MI.
- ► Adapter les budgets de l'action sociale ministérielle et interministérielle aux réels besoins des agents.
- ► Attribution les chèques vacances à l'ensemble des agents actifs et retraités, avec une bonification supérieure à 30% actuel pour tous, sans prise en compte de l'indemnité de cherté de vie dans le calcul du revenu des agents des DOM et COM.
- ► Augmentation du nombre de réservation de places en crèche et autres moyens de garde (création réseau assistantes maternelles).
- ► Elargir les bénéficiaires des CESU à l'ensemble du territoire (6-12 ans + mono parentale 0-12 ans).
- Mise en place d'une prestation étudiants pour l'accompagnement des parents dans les études de leurs enfants et d'une allocation de scolarité jusqu'à 27 ans.
- ➤ Création de chèques repas préfinancés ou bonifiés par le MI, distribution de bons de réduction et aide forfaitaire aux repas pour les agents en difficulté, revalorisation substantielle de la subvention repas.

- ► Augmentation du nombre de logements réservés par le MI et élargissement du dispositif du prêt à taux 0 % à l'ensemble des départements où la rareté et la cherté des logements se fait sentir.
- ► Création de référents logement de proximité pour conseiller, aider les agents dans leurs démarches administratives.
- Création d'un dispositif de location accession sociale à la propriété entre des bailleurs et le MI.
- ► Elargir l'aide au maintien à domicile à l'ensemble des retraités sans conditions de ressources.
- ► Autoriser le conjoint, le concubin à s'absenter afin d'assister aux examens prénataux.
- ► Pour ne pas interdire systématiquement les autorisations d'absence « jours enfants malades ».
- ▶ Pour le maintien de l'absence de jour dit de carence.
- ▶ Pour le maintien du supplément familial de traitement SFT.
- ▶ Pour l'application au ministère de la solidarité par le don de jours de repos entre collègues qui assurent la charge d'un enfant gravement malade, handicapé...





REVENDICATIONS ADMINISTRATIFS





MOBILITE

- ► Confirmer la **priorité donnée aux mouvements régionaux** avant les
 nationaux pour les Adjoints Administratifs.
- ▶ Pour éviter l'arbitraire, création d'une grille de critères permettant de prioriser les demandes de mutation (notamment pour la prise en compte des situations sociales et pour assurer une transparence dans les mouvements DOM).
- ► Après avoir effectué une durée minimum sur un poste, le chef de service ne doit plus pouvoir opposer de refus.
- ► Mise en place de référents mutations.
- ► Lorsque l'agent fait mention de son souhait de mobilité dans son entretien d'évaluation, l'avis du chef de service ne doit plus lui opposer la réserve de remplacement.
- **▶** Publication de tous les postes sur la BIEP internet.



FORMATION

- ► Garantir un droit à une réelle formation professionnelle et promotionnelle en limitant le nombre de refus du chef de service.
- ► Mettre en place un **compte temps formation** par agent.
- ► Mise en place de **référents formation** par service.
- Formations initiales avant les prises de poste.
- ▶ Délocaliser et mutualiser (pour les 4 périmètres) les formations continues au plus proche de l'affectation des agents.



AVANCEMENT

- ► Augmenter le nombre de postes à l'avancement pour assurer aux agents un parcours professionnel valorisant.
- ► Automatiser les réductions d'ancienneté d'échelon pour les catégories C et B au même titre que les A suite à l'entretien d'évaluation.
- ► Augmenter le nombre de postes d'attaché principal et CAIOM au sein de la PN et GN.
- ► Etablir l'équité du nombre de postes au grade d'attaché fonctionnel entre les périmètres.



INDEMNITAIRE

- ► Toilettage de la NBI (plus de transparence, rééquilibrage).
- ▶ Prise en compte des primes dans le calcul de la retraite et maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois dans la Fonction Publique.



RECRUTEMENT

- ► Accélérer la substitution actifs/administratifs avec un recrutement massif en Ile de France.
- ► Recruter par concours interministériel les Adjoints Administratifs 1ère classe (comme le concours SA depuis 2014).







REVENDICATIONS TECHNIQUES

Adjoints techniques

Depuis plusieurs années, le SNAPATSI revendique la fusion des corps des Adjoints Techniques de la Police Nationale et des Adjoints Techniques de l'Intérieur et de l'Outre Mer au sein du Ministère de l'Intérieur pour les raisons suivantes :

- ⇒ pour élargir les possibilités de mutation.
- pour accéder à plus de spécialités.
- ⇒ pour favoriser la réorientation professionnelle.
- ⇒ pour améliorer le déroulement des carrières.

L'intégration des personnels techniques dans le dispositif ORSEC



Pérenniser la spécialité restauration au sein de la Police Nationale, valoriser les compétences et mettre notre savoir-faire au service de nos concitoyens, voici tout l'enjeu du projet du SNAPATSI, notre

intégration au sein du dispositif ORSEC. Les personnels techniques de la Police Nationale représentent aujourd'hui le maillon ORSEC manquant capable de se mobiliser, de pouvoir nourrir dans un contexte d'urgence et un environnement hostile de grande ampleur.

Le social et le médical

Le SNAPATSI ne cesse d'alerter l'administration sur les difficultés des adjoints techniques et des ouvriers cuisiniers en situation médicale d'inaptitude partielle ou totale à leur fonction.

A ce jour, chaque dossier individuel concerné est un combat pour faire reconnaitre et prendre en charge l'agent dans sa pathologie.

Le SNAPATSI demande que des postes soient créés dans tous les services de toutes les directions d'emploi afin de garantir aux personnels techniques un reclassement en cas d'inaptitude médicale.

Ouvriers cuisiniers



Le SNAPATSI revendique :pour les ouvriers cuisiniers :

- la levée du moratoire sur le recrutement
- ⇒ le repyramidage du corps et organisation d'essais professionnels
- ⇒ la revalorisation de la prime de rendement à 25 % du salaire brut
- ⇒ des CPN mobilité avec un calendrier annuel d'ouverture des postes et des délais de candidatures respectables afin que les OC qui le souhaitent, puissent candidater convenablement.
- ⇒ que le plafond du nombre des postes de chefs d'équipes temporaires et permanents fixé à 10% de l'effectif global soit révisé à la hausse en urgence

Le projet d'indemnité de déplacement I.D.D.O.



Le SNAPATSI et ses partenaires au sein des Fonctions Publiques CFE-CGC, sont les seuls à **proposer** un nouveau dispositif de frais de déplacement défiscalisé, sur la base d'une

indemnité de déplacement (montant actuel de l'IJAT) additionnée d'une I.D.D.O (Indemnité forfaitaire De Disponibilité Opérationnelle). Son montant de 47ϵ défiscalisé par jour de déplacement (30ϵ d'IJAT + 17ϵ de disponibilité) serait indexé sur le coût de la vie et donc révisable annuellement.

L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

Le SNAPATSI défend au quotidien :

- la mise en place et la garantie d'une dotation vestimentaire annuelle et individuelle.
- l'amélioration des conditions de travail, de transport (obtention en 2012 par le SNAPATSI des nouveaux véhicules civils) et de logement en déplacement.
- la prise en compte et la considération des personnels féminins dans les effectifs.

La formation

Le SNAPATSI demande :

- ⇒ une formation initiale, inexistante actuellement, pour les AT et les OC
- ⇒ une formation spécifique et continue, intégrée dans le parcours professionnel à hauteur d'une semaine minimum par an.
- ⇒ la validation des formations par la V.A.E. et la R.A.E.P.





REVENDICATIONS SCIENTIFIQUES



POUR LE CORPS

FORMATION - RECRUTEMENT -CARRIERE

- ► Substitution actifs / personnels scientifiques, et rédaction de nomenclatures offrant un déroulement de carrière
- ► Amélioration du contenu pédagogique de la **formation initiale** et prise en compte des attentes des agents dans ce domaine.
- **►** Création d'une école de Développement de la formation continue quelque soit les services d'affectation (BT-GEC-IJ-ITT-LPS). Mise en place de partenariat avec des écoles et des centres de formations externes.
- ► Reconnaissance de la qualité de formateur scientifique.

COMMUNICATION

- ► Valorisation des personnels scientifiques ayant participé à des missions difficiles ou obtenu des résultats importants.
- ► Amélioration du dialogue social.

STATUTAIRE

- ► Modifications statutaires en profondeur, pour les 3 corps, prenant en compte les spécificités liées à nos métiers - Reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité de certaines missions de PTS.
- ► Obtention d'une qualification judiciaire pour tous les personnels scientifiques amenés à effectuer des actes techniques sur le terrain. Cette qualification doit être propre aux personnels scientifiques, et leur permettra d'être autonomes sur les scènes d'infraction.
- ► Refonte des instructions d'emploi.

INDEMNITAIRE

Création d'une prime de fidélisation en zone difficile pour les personnels scientifiques, sur les postes qui connaissent des difficultés de recrutement

CONDITIONS DE TRAVAIL

- ► Création d'un CHS propre à la PTS
- et **▶** Développement accompagnement reclassement dans d'autres corps pour les personnels scientifiques les plus âgés et/ou inaptes.

PAR CORPS

- ▶ Recrutement des ASPTS à BAC et repositionnement des techniciens sur des postes à responsabilités.
- ► Multiplication des partenariats avec les universités, organismes de recherches et laboratoires de sciences criminelles internationaux.
- ► Prime d'expertise pour tous les experts
- ▶ Présence systématique de personnels scientifiques dans les jurys de concours.





CANDIDATS CAPN

ADMINISTRATIFS

Attaché hors classe	Jacqueline BADOUX-PELISSIER - Préfecture de Police Anne-Marie CARBALLAL - DRCPN Pascale BESANCENOT - CAA de Versailles Frédérique KEROUANI - DRCPN
Attaché principal	Thierry NELSON - Préfecture du Nord Hervé DEBRUYCKER - Préfecture du Territoire de Belfort Eric BOICHE - SAPACMI Hélène TARONT - Préfecture de la Moselle Didier DOBRZYNSKY - DSCR Bernard SIRVENTE - Préfecture des Hauts-de-Seine
Attaché	Margot BERTAUD – DGCL Régis MAURICE - SGAMI Sud Est Catherine YUEN - Préfecture de Police Ginetta GUITTEAUD - S/P de l'Hay-les-Roses (94) Laurent VERDU - DDSP Bordeaux Julien BORNE-SANTONI - Préfecture de Police

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Théo PAYET - Préfecture de La Réunion Evelyne DIDIER - DIRF CRF Marseille Stéphane BORZA - SGAMI Sud Ouest Christian JUANOLA - DDSP Pau Marie-Pierre BOLIVARD - Détachement hors MI Virginie DECAMP - DRCPN
Secrétaire administratif de classe supérieure	Martine CESAR – CSP Evry Colette CECE – Sous-Préfecture du Raincy Véronique ES-SEBBAR – SGAMI Sud Ouest Anité JUBAULT – DDCS du Val d'Oise Richard DADOUCHE - DRCPN Nourdine FELLAH - Délégation à la SCR
Secrétaire administratif de classe normale	Nathalie MAKARSKI - SNAPATSI Patrick PAYET – Préfecture du Rhône Christophe ANDRODIAS—DGGN ECASGN Le Blanc Mohammed BERHIL – Préfecture Hauts de Seine Elisabeth NOUJARRET – DIPJ Dijon Corinne FERAS – Préfecture de l'Essonne Flore DESQUINS - SNAPATSI Sylviane RICHARD – Préfecture Meurthe et Moselle

Adjoint administratif principal de 1ère classe	Bénédicte VERDIN – SNAPATSI Michèle OLIVA – SGAMI Est Pascale PINEAU – SNAPATSI—Préfecture de Police Marie-Claude MARTIN PAGNI–DDCS Bouches du Rhône Patrick HOUILLE – DTSP de Seine Saint Denis Serge PEREZ – DICOM Dominique HUSSON – CSP Bar le Duc Guylaine SCOTTO - DGCL
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Florence DAPAZ – SGAMI Sud Ouest Patricia DUROU – Préfecture de la Gironde Jérôme DRUART – CSP Evry Catherine PAU – DDSP Pau Catherine FATREZ – SGAMI Lille Yasmina BOUTONNET – DDCS Bouches du Rhône Christophe ALAIN – DDPAF Antilles-Guyane Annie QUETIN – Préfecture de Seine Saint Denis
Adjoint administratif de 1ère classe	Alain NEDJARI - SAPACMI Corinne RIVIERE - DRPP Pascale DUPRE - Sous Préfecture d'Aix en Provence Agnès MEDINA - CSP Palaiseau Lydle OBERTAN - Préfecture de Seine Saint Denis David LAFFINEUR - DSSI Erdinc ALTINKAYNAK - DZPAF Lyon Magali HERCE - CSP Nîmes
Adjoint administratif de 2ème classe	Béatrice PORTERAT – Préfecture du Rhône Adeline GIRAUD - DEPAFI Romain JOLY – SGAMI Metz Dolorès GOYAT – CSP Cherbourg Carole RAVINDIRANE - SG - DRH Phillippe CAU – CSP Briey

TECHNIQUES

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Philippe GUAYROSO 2 ^{tme} DPJ Paris 10 ^{tme} Jean-Luc EMERY CRS 49
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Yolaine CHATAGNER CNEAS CRS Chamonix Jean Denis PUJALTE CRS 56 Fabrice BONNEVIE CRS 33 Jean Michel FERRE CRS 13
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Jérôme ROULLEY CRS 3 Karel BONNIEZ CRS 16 David HUGUES CRS 45 Pascal LAURON CRS 56
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Daniel MATHIEU CRS 52 Peter JANACEK CRS 41 Séverine PAILLAT CRS 18 Nicolas ROL CRS 49

Ouvrier	Jean-Marc LASSERRE CRS 5
cuisinier	Christian HARMENIL CRS 45
chef	Jean-François DECOUX CRS 20
d'équipe	René CLAUSSE CRS 38
Ouvrier cuisinier	Hugues THIBAULT CRS 49 Stanislas CHAPOVALOFF CRS 48 Frédéric HUBAUX CRS 31 Mikaël OGER CRS 41

SCIENTIFIQUES

Agent spécialisé principal de police technique et scientifique	Sébastien STARZ - SRIJ REIMS Joël MACHECLER - SRIJ PARIS Noëlla LALAMI - SLPT VIENNE Michel MARTINEZ - LPS TOULOUSE	
Agent spécialisé	Cédric LEBRAT - SLIJ CERGY	
de	Rémy MIALON - SDPTS ECULLY	
police technique	Christophe COSMAO - SLPT QUIMPER	
et scientifique	Sylvain EYNAUD - SLPT GAP	

Technicien en chef de police technique et scientifique	Marc ZIOLKOWSKI - SDPTS ECULLY Ludivine DEFIVES - LPS LILLE Sophie LACOSTE - SLPT TOURS Claire COUYOUMDJIAN - LPS PARIS		
Technicien principal de police technique et scientifique	Gisèle BLAISON - SRIJ CLERMONT FERRAND Christine LHOTE - DIPJ LILLE Cécile CHAUVEAU - LPS LILLE Sylvie BIGER - SLPT VANNES		
Technicien de police technique et scientifique	Guillaume SPAETH - SLPT MULHOUSE Sandrine BANNIER - SLPT LE MANS Gregory JALABERT - LPS TOULOUSE Isabelle LAFONT - SDPTS ECULLY		

Retrouvez l'ensemble de nos candidats en CAP Locales ou Régionales sur www.snapatsi.fr





CANDIDATS CT

CTM

- 1. Jean Claude DELAGE
- 2. Frédéric LAGACHE
- 3. Patrice RIBEIRO
- 4. Nathalie MAKARSKI
- 5. Denis JACOB
- 6. Stéphanie LAROSA
- 7. Olivier BOISTEAUX
- 8. Fabien VANHEMELRYCK
- 9. Stanislas GAUDON
- 10. Richard RIBES
- 11. Bénédicte VERDIN
- 12. Alain ROMANET
- 13. Françoise FORNASARI
- 14. Jean Paul MEGRET
- 15. Christophe ANDRODIAS
- 16. Isabelle TROUSLARD
- 10. ISabelle TROOGLARD
- 17. Eric MILDENBERGER
- 18. Eric GRIMBERT
- 19. Olivier HOURCAU
- 20. Thierry MAZE
- 21. Bruno NOEL
- 22. Luc ESCODA
- 23. Pierre THOLLY
- 24. Fabrice POLI
- 25. Frédéric PAILLARD
- 26. Magali NARDIN
- 27. Denis BOE
- 28. Loïc FANOUILLERE
- 29. Jean Marie ALLEMAND
- 30. Frédéric BISANCON

CTRPN

- 1. Jean Claude DELAGE
- 2. Frédéric LAGACHE
- 3. Patrice RIBEIRO
- Bénédicte VERDIN
 Denis JACOB
- 6. Stéphanie LAROSA
- 7. Olivier BOISTEAUX
- 8. Fabien VANHEMELRYCK
- 9. Philippe SEBAG
- 10.Eric MILDENBERGER
- 11.Hugues THIBAULT
- 12.Alain ROMANET
- 13.Eric GRIMBERT
- 14. Jean Paul MEGRET
- 15.Marc ZIOLKOWSKI
- 16.Isabelle TROULARD
- 17.Yvan ASSIOMA
- 18.Arnaud PRESSE
- 19. Sébastien BAILLY
- 20.Frédéric BISANCON

CT DGGN

- 1. Christophe ANDRODIAS
- 2. Sandrine INGREMEAU
- 3. Alain MATHIAS
- 4. Philippe SEVRETTE
- 5. Carine CASTAIGNET
- 6. Svlvie AUBERT
- 7. Stéphanie SUDRIE COHADE
- 8. Emmanuelle FRADET
- 9. Aurélie GRAILLOT
- 10. Aude JASMIN
- 11. Sandrine PRINGAULT
- 12. Marie-Bernadette WALOSZCZYK
- 13. Thierry LOISEAU
- 14. Pascaline INGREMEAU

Retrouvez l'ensemble de nos candidats en CT sur

www.snapatsi.fr

EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque 75009 PARIS Directeur Publication : Nathalie MAKARSKI Rédacteur en chef : Bénédicte VERDIN Tél.: 01 55 34 33 20 Fax: 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI a un nouveau partenaire, l'Amicale de la Police Nationale.

Cette amicale a pour objectif, l'entraide et l'action sociale au service des agents du Ministère de l'Intérieur en activité ou en retraite ainsi qu'à leur famille. Elle peut leur faire bénéficier d'un ensemble d'avantages, privilèges et réductions dans de nombreux domaines.

Ainsi, elle assure une amélioration du cadre de vie et du pouvoir d'achat des adhérents.

Elle peut également participer à un accompagnement social d'urgence.

http://www.amicaledelapolicenationale.fr









Notre † syndical, c'est d'être un véritable acteur du dialogue social et de construire votre avenir

Votez et faites voter pour le SNAPATSI